



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

14790nd
ES
Distr. : GÉNÉRALE
E/ECA/CM.13/26
19 février 1987
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
13 - 20 avril 1987

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session de la Commission/
treizième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
23 - 27 avril 1987

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS
D'ÉLABORATION DU PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE
DANS LE CADRE DU QUATRIÈME CYCLE DE PROGRAMMATION DU PNUD
(1987-1991)

* E/ECA/TPCW.8/1.

** E/ECA/CM.13/1.

I. Introduction

Les activités d'élaboration du Programme régional pour l'Afrique dans le cadre du quatrième cycle de programmation du PNUD (1987-1991) ont commencé à la fin de 1984 avec la publication d'un "Document d'orientation" dans lequel sont énoncés les principes directeurs et les méthodes devant être adoptées pour l'élaboration du Programme régional. Ce document qui est issu de la collaboration entre le PNUD et la CEA proposait une stratégie de base pour l'assistance technique du PNUD, stratégie orientée essentiellement vers la promotion d'une autonomie et d'un développement auto-entretenu véritables notamment grâce à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions dans les secteurs prioritaires tant au niveau national que régional.

Après la définition de la stratégie, le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a invité tous les agents d'exécution à lui soumettre des propositions de projet pour examen et financement au titre des ressources du chiffre indicatif de planification (CIP) pour l'Afrique dans le cadre du quatrième cycle de programmation. En réponse à cette invitation, la CEA a élaboré et présenté au Bureau régional du PNUD pour l'Afrique les nouvelles propositions de projets multisectoriels et multinationaux intégrés ci-après :

2. Propositions de la CEA pour le Programme régional

- Coopération multinationale pour la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire au niveau des aliments de base;
- Coopération multinationale pour la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité au niveau des produits de l'élevage et de la pêche;
- Coordination de la mise en place d'un réseau de transports et de communications en Afrique;
- Assistance multidisciplinaire aux pays africains victimes de la sécheresse pour mettre en oeuvre les mesures de lutte contre la sécheresse et la désertification;
- Mise en valeur et utilisation des ressources naturelles;
- Gestion des économies des pays africains et mise en valeur des ressources humaines.

En dehors des nouvelles propositions de projet susmentionnées, la CEA a présenté pour un financement continu au titre du programme du quatrième cycle, les projets en cours ci-après financés sur le CIP régional au titre du troisième cycle de programmation.

1. RAF/82/063 - Institut pour le développement économique et la planification (IDEP)
2. RAF/82/038 - Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
3. RAF/82/039 - Centre régional africain de technologie (CRAT)
4. RAF/82/051 - Programme de formation statistique pour l'Afrique et Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquête sur les ménages
5. RAF/82/037 - Centre régional africain de conception et de fabrication techniques
6. RAF/82/005 - Système panafricain de documentation et d'information (PADIS)
7. RAF/82/017 - Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN)
8. RAF/82/011 - Programme en faveur des femmes (MULPOC de Lusaka)
9. RAF/82/021 - Programme en faveur des femmes (MULPOC de Niamey)
10. RAF/82/013 - Programme en faveur des femmes (MULPOC de Yaoundé)
11. RAF/82/014 - Programme en faveur des femmes (MULPOC de Gisenyi)
12. RAF/82/053 - Comité régional africain de coordination (CRAC)
13. RAF/82/008 - Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
14. RAF/82/046 - Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)
15. RAF/82/035 - Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection

Sur la base des propositions des agents d'exécution, dont la CEA, la Conférence des ministres a, lors de la deuxième session extraordinaire de la Commission/deuxième réunion extraordinaire de la Conférence, formulé le projet de programme régional pour l'Afrique.

Comme l'avaient précédemment demandé les ministres de la planification, une session extraordinaire de la Conférence s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 octobre 1986 pour examiner le projet de programme régional (1987-1991). A l'issue de leurs discussions les ministres ont apporté des modifications de fond au programme régional du PNUD pour l'Afrique compte

tenu de la nouvelle approche des pays africains au développement énoncée dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La Conférence des ministres a en outre demandé que soit examinée dans le Programme régional la possibilité d'entreprendre un certain nombre d'activités de développement particulières notamment celles relatives à la coopération et à l'intégration économiques, à l'exploitation en commun des bassins des fleuves et des lacs, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'intégration de la femme au processus de développement. La Conférence a également adopté des résolutions demandant que des relations efficaces soient établies entre le Programme régional du PNUD et les programmes nationaux.

Mesures de suivi

Depuis l'adoption du rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des ministres de la CEA, d'intenses activités préparatoires ont été entreprises en vue d'établir la version définitive du Programme régional. En ce qui concerne la CEA, on a approuvé la réalisation d'une étude approfondie et la reformulation des projets en cours énumérés ci-dessus afin de les adapter à la stratégie générale du quatrième cycle et en particulier de faire en sorte que leurs objectifs et activités soient conformes aux priorités établies au niveau des secteurs de développement. Afin d'éviter toute interruption des projets en cours et pour assurer une continuité entre les programmes régionaux au titre du troisième et du quatrième cycles de programmation, le PNUD a accepté d'allouer les crédits nécessaires au financement des activités prévues de janvier à juin 1987 dans le cadre des projets de la CEA approuvés et en cours d'exécution. Le but d'une telle décision est de donner à la CEA plus de temps pour assurer la préparation des projets devant être inscrits dans le Programme du quatrième cycle.

De même, le PNUD a décidé qu'avant l'élaboration des descriptifs de projets concernant l'IDEP, le PADIS et la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, il faudrait procéder à une évaluation approfondie de ces projets afin de déterminer leurs incidences réelles et, si nécessaire, de réorienter leurs activités au cours de la période 1987-1991.

S'agissant des nouveaux projets, à savoir, la coopération multinationale pour la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité au niveau des aliments de base, la coopération multinationale pour la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité au niveau des produits de l'élevage et de la pêche, la coordination de la mise en place d'un réseau de transports et de communications en Afrique, l'assistance multidisciplinaire aux pays africains victimes de la sécheresse pour mettre en oeuvre les mesures de lutte contre la sécheresse et la désertification, la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles, la gestion des économies des pays

africains et la mise en valeur des ressources humaines, les matériaux de construction, le PNUD n'a pas encore fini de les examiner. Il convient toutefois de mentionner que le PNUD a déjà décidé d'allouer :

1. 250 000 dollars au titre de l'assistance préparatoire pour la création de l'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
2. 300 000 dollars pour la relance des activités opérationnelles des MULPOC de la CEA.
3. 300 000 dollars pour les services consultatifs à court terme que le secrétariat de la CEA doit fournir aux Etats membres de la Commission dans le secteur de développement et les domaines critiques présentant un intérêt particulier pour ces Etats. A cet effet, il convient de noter que la CEA a déjà commencé à aider les organisations intergouvernementales opérant dans le domaine de l'intégration économique à formuler de manière rationnelle et coordonnée leurs propositions de projets devant être inscrites dans le programme régional du PNUD au titre du quatrième cycle de programmation.

Par ailleurs il a été décidé de financer des séminaires de haut niveau afin de faire le point de l'expérience de haut niveau disponible sur le continent. La CEA, le PNUD et la BAD en particulier ont de plus en plus conscience de la nécessité pour les Africains de se réunir de temps en temps à un niveau élevé pour discuter des importants problèmes et questions de développement avec l'espoir que ces réunions seront bénéfiques aux pays de la région.